

Programme Ségur Numérique Usage en Etablissements de Santé (SUN-ES)

*Volet 2 du programme SUN-ES :
Expérimentation de la Messagerie Sécurisée de
Santé Citoyenne (MSS Citoyenne)*

Note descriptive

Août 2021

Rappel des objectifs de l'expérimentation MS citoyenne

Les territoires expérimentateurs de la MSS Citoyenne sont : la Somme (région Hauts de France), la Haute Garonne (région Midi Pyrénées), la Loire Atlantique (région Pays de la Loire).

Les objectifs poursuivis par l'expérimentation de la MSS citoyenne entre juillet et novembre 2021 sont doubles :

- Explorer de nouveaux usages autour de la MSS citoyenne,
- Traduire les usages retenus en indicateurs d'usage et en cibles à atteindre.

Les résultats ainsi obtenus permettront de cadrer le soutien financier au développement de la MSS Citoyenne sur l'ensemble du territoire.

Calendrier de l'expérimentation

L'expérimentation de la MSS citoyenne s'inscrira dans le calendrier suivant :

- Sélection des établissements de santé expérimentateurs : courant Août 2021
- Lancement officiel de l'expérimentation MSS citoyenne : début septembre
- Cadrage des cas d'usage et indicateurs à tester : courant septembre
- Déploiement de l'expérimentation de la MSS Citoyenne : courant octobre
- Restitution des cas d'usage et des indicateurs à tester : courant Novembre

Désignation des établissements expérimentateurs

La désignation des établissements sera opérée par chaque ARS concernée en lien avec l'Assurance Maladie, la DNS et la DGOS.

Pour être désigné expérimentateur, un établissement doit être équipé d'une messagerie opérationnelle intégrée à l'espace de confiance MS Santé.

La désignation des établissements expérimentateurs par l'ARS devra notamment prendre en compte la représentativité des établissements tant en statut juridique qu'en activité.

Attribution des soutiens financiers

Chaque région d'un département expérimentateur de Mon Espace Santé et de la MSS citoyenne a été dotée d'un financement de 500 000 € versé au travers de la circulaire C1 FMIS 2021. Ce financement permettra d'assurer le soutien financier des établissements expérimentateurs selon des montants forfaitaires calculés sur la base de leur activité combinée 2019 et dans la limite de 100k€ par

établissement. Chaque ARS de ces 3 territoires d'expérimentation devra donc désigner au minimum 5 établissements expérimentateurs.

Attendus des établissements expérimentateurs

Tout établissement expérimentateur s'engage à mettre en œuvre les évolutions techniques et organisationnelles nécessaires à l'expérimentation de la messagerie sécurisée citoyenne de Mon Espace Santé.

L'expérimentation pourra s'appuyer sur la création d'une boîte aux lettres (BAL) organisationnelle dédiée au sein de l'établissement.

Un point d'étape mensuel organisé par l'ARS, la CPAM et le Grades permettra de mesurer les usages au fil de l'eau et de remonter les éventuels points de blocage rencontrés.

Un point de suivi hebdomadaire organisé par l'ARS, la CPAM et le Grades permettra de coordonner les actions mises en œuvre par les établissements et leurs éditeurs et de résoudre des difficultés opérationnelles rencontrées.

L'établissement fournira un retour d'expérience sur les cas d'usage de la messagerie mis en œuvre dans le cadre de parcours de préadmission et en suivi post-hospitalier. Il communiquera les indicateurs d'usage définis pour chaque cas d'usage (% de patients contactés par messagerie en amont d'une hospitalisation, taux d'ouverture des messages de réponses des patients, délai de réponses aux messages envoyés par les patients...). Sur la base de ce retour d'expérience, l'établissement contribuera à la définition des indicateurs pertinents du financement incitatif à l'usage.

Questions complémentaires

Pour toute question complémentaire, merci de les adresser à : dgos-sun@sante.gouv.fr